

Troisièmes journées naturalistes d'Ile-de-France

Paris, 14 décembre 2011

LES LISTES RÉGIONALES D'ESPÈCES OU D'HABITATS OBJECTIFS ET MÉTHODES D'ÉLABORATION

➤ Espèces protégées

➤ Espèces et habitats déterminants ZNIEFF

➤ Espèces Trame Verte et Bleue (TVB)

➤ Espèces et habitats pour la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP)

➤ Espèces « Listes rouges »

LES ESPÈCES PROTÉGÉES

Loi du 13 juillet 1976 (articles 3 et 4) : permettre la **préservation d'espèces animales et végétales d'**intérêt scientifique particulier****

1) Flore

France : arrêté du 20 janvier 1982, modifié le 31 août 1995

Ile-de-France : arrêté du 11 mars 1991 qui précise les objectifs

- **Prévenir la disparition** d'espèces végétales **menacées**
- Permettre la **conservation des biotopes** correspondants

2) Insectes

France : arrêté du 22 juillet 1993

Ile-de-France : arrêté (même date)
complétant la liste nationale, sans
objectif complémentaire



Epipactis purpurata
Protégé en IDF



Cordulegaster boltonii
Protégé en IDF

EXEMPLE : L'ÉLABORATION DE LA LISTE RÉGIONALE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES (1990)

Objectifs : répondre aux thèmes « menaces » et « préservation des biotopes ».

La liste d'Ile-de-France

La démarche suivante a été suivie :

- Présélection d'espèces sur la base de la **rareté en IDF** (= espèces de tout temps en faibles populations dans la région) et / ou de la **raréfaction** (par comparaison des indices de rareté anciens - flores régionales de 1861 à 1911- avec les indices de 1990)
- **Avis** d'une dizaine de botanistes régionaux et affinement de la liste par étapes successives
- **Préservation des habitats les plus rares et les plus menacés** par la **répartition optimale** des espèces, dans le cadre d'un nombre total maximal proposé par l'administration

La révision prochaine des listes est prévue et sera confiée aux CBN, dans le cadre d'une méthodologie nationale

LES ESPÈCES DÉTERMINANTES ZNIEFF

Loi du 27 février 2002 (article 109) : faire l'inventaire du patrimoine naturel** sur l'ensemble du territoire national des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques**

Les ZNIEFF ont été codifiés ensuite sous l'article L411-5 du code l'environnement. Ce dernier a lui-même été modifié récemment par la loi Grenelle II (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement art 124) pour créer le lien avec le SRCE .

L'inventaire du patrimoine naturel :

- **Succède aux inventaires locaux et régionaux de faune et de flore** appelés communément « inventaire des ZNIEFF », en **élargissant le champ couvert** (écologie, géologie, minéralogie, paléontologie)
- La conception, l'animation et l'évaluation restent de la compétence de **l'Etat**
- Le **suivi scientifique** est confié au **MNHN**
- Les **collectivités territoriales** peuvent contribuer à la connaissance
- Les ZNIEFF sont validées par les **CSRPN**, eux-mêmes réformés *

* Les CSRPN créés par la circulaire du 14 mai 1991 sont remplacés par des CSRPN créés par le décret 2004-292 du 26 mars 2004 (articles R.* 211-19 à R.* 211-27 du code de l'environnement)

L'ELABORATION DE LA LISTE RÉGIONALE DES ESPÈCES ET HABITATS DÉTERMINANTS ZNIEFF (2002)

Critères de sélection

- Les espèces protégées
- Les espèces rares ou menacées, en se référant aux livres rouges nationaux
- Autres critères possibles
 - Espèces endémiques
 - Espèces à aire disjointe
 - Espèces en limite d'aire
 - Espèces « en marginalité écologique »



Maianthemum bifolium
Déterminant ZNIEFF IDF



Chortippus albomarginatus
Déterminant ZNIEFF IDF

La liste d'Ile-de-France

Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Ile-de-France (septembre 2002)

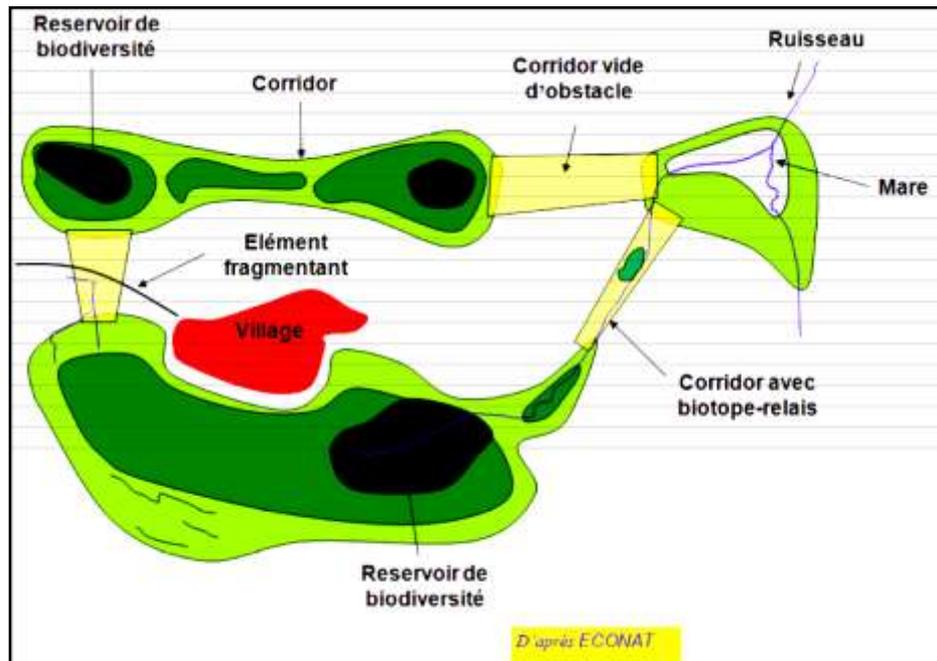
- Coordination : DIREN IDF
- Rédaction : Bureau d'études
- 25 auteurs = « avis d'experts » (membres du CSRPN + bureau d'études + experts extérieurs) et consultations de 15 organismes ou associations
- 13 thèmes = Habitats, Bryophytes, Végétaux vasculaires, Crustacés, Odonates, Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères, Homoptères et Névroptères, Poissons, Reptiles et amphibiens, Oiseaux, Mammifères

LES ESPÈCES TVB

Loi du 3 août 2009 : maintenir et restaurer les continuités écologiques en intégrant les milieux terrestres et les milieux aquatiques et humides

La trame verte et bleue :

- une politique au service de la **biodiversité** et une politique **d'aménagement du territoire**
- en lien avec la politique de **l'eau**
- en lien avec les autres **outils de protection**



L'ELABORATION DE LA LISTE DES ESPÈCES TVB IDF (2011)

Les principes nationaux : choisir des espèces

- qui sont **sensibles à la fragmentation**
- dont la préservation est considérée comme un **enjeu national**
- pour lesquelles la préservation ou la remise en bon état de **continuités écologiques est une solution adaptée**

Les principes régionaux : choisir des espèces pour lesquelles chaque région a une responsabilité forte

- en terme **d'effectifs**
- en terme de **conservation des populations au niveau national**, voire international
- comme appartenant à la **limite d'aire** de répartition
Le tout en cohérence avec les régions limitrophes



Triturus alpestris
Espèce SRCE en IDF

La liste d'Ile-de-France

- première proposition de listes régionales par le **MNHN**
- adaptation par le **CSRPN** de la liste régionale proposée par le MNHN = **validation de certaines espèces + ajouts - retraits**
- remontée, analyse des propositions régionales et **établissement définitif par le MNHN des listes des espèces de cohérence (nationale) TVB par région** (décret prochain en Conseil d'état. Liste d'Ile-de-France = **25 espèces**)

• le CSRPN a cependant souhaité pouvoir utiliser d'autres espèces :

- Des **espèces pour le SCRE**
- Des «**espèces outils**», proposées par le bureau d'études pour la validation technique de certaines étapes de sa démarche (notamment pour les sous - trames)
- Des espèces qui doivent faire l'objet d'un **effort régional de connaissance**.

EXPOSÉ DE Jean-Philippe SIBLET

Pour mémoire, concernant les **habitats**, la dernière version du projet d'orientations nationales établit une liste nationale (dans son annexe 2) de 66 habitats "*jugés sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la TVB*".

LES ESPÈCES SCAP

Loi du 3 août 2009 : renforcement du réseau des aires protégées avec objectif de placer d'ici 10 ans 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte

- **Détecter les lacunes** en matière de préservation du patrimoine naturel, y compris géologique, à l'échelle régionale
- **Etablir des priorités d'action** partagées entre acteurs publics et privés
- **Renforcer la logique de réseau régional d'acteurs** autour de la politique des espaces protégés



L'ÉLABORATION DE LA LISTE RÉGIONALE DES ESPÈCES SCAP (2011)

Principes nationaux

- Des espèces et habitats **menacés** et/ou pour lesquels la **France a une responsabilité forte**
- Des espèces et habitats pour lesquels l'**outil « aire protégée » apparaît approprié**

La liste nationale

- Proposée par le **MNHN** (une dizaine de spécialistes)
- Avec la **consultation** de 19 experts
- Avec un **comité de pilotage** constitué de représentants de **20 organismes nationaux**

Résultats = une liste nationale de 535 espèces (174 de flore, 195 invertébrés, 166 vertébrés) et 119 habitats avec, à chaque fois, un indice de priorité.



Sisymbrium supinum

Espèce SCAP en IDF

La liste d'Ile-de-France

- Proposition d'une la pré - liste régionale **par le MNHN**
- **Adaptation (sans ajout** dans l'état actuel des choses) **par le CSRPN**, de cette liste et des indices de priorité

Résultat = 42 habitats et 64 espèces.

EXPOSÉ DE Serge GADOUM

		Flore protégée régionale	Insectes protégés régionaux	ZNIEFF	SCAP	TVB IDF (décret national)
HABITATS				37	42	
FLORE	Bryophytes			33	6	
	Angiospermes	153		Total flore	3	
	Ptéridophytes	14		465	3	
INSECTES	Odonates		11	29	3	2
	Orthoptères et groupes alliés		6	35		2
	Homoptères		2	2		
	Névroptères		5	5		
	Coléoptères		25	245	1	
	Hyménoptères		7			
	Lépidoptères		48	128	4	
AUTRES INVERTEBRES	Araignées				4	
	Gastéropodes				1	
	Crustacés			3	1	
VERTEBRES	Poissons			13	6	
	Amphibiens			6	2	5
	Reptiles			3	1	4
	Oiseaux			65	25	9
	Mammifères			31	4	3
TOTAL ESPÈCES		167	104	1063	64	25

LES LISTES ROUGES

Il existe une convention pluriannuelle d'objectifs entre le MEEDDM et l'UICN-France incluant l'élaboration de listes rouges pour la France.

Une liste rouge est un classement hiérarchisé des espèces présentes sur un territoire en fonction de leur degré de menace d'extinction.

Elle permet de répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure une espèce est-elle **menacée** ?
- **Par quoi** une espèce est-elle spécialement menacée ?
- **Combien** y a-t-il d'espèces menacées dans telle ou telle région ?

L'initiative peut être prise par une DREAL, un Conseil régional, une association, un CBN,... à condition de respecter scrupuleusement la méthodologie mise au point par l'UICN.

La démarche s'appuie sur une série de critères mis au point par l'UICN après un large processus de concertation, d'élaboration et de validation mené par des **experts**.

Toutes les informations décrivant le fonctionnement et l'utilisation du système sont réunies dans le **guide** « *Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge* »

Pour permettre l'application de la méthodologie à l'échelle de pays ou de régions du monde, l'UICN a développé des « *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères pour la Liste rouge* »

Chaque espèce ou sous-espèce est classée dans une des 11 catégories : [EX, EW, RE], [CR, EN, VU], NT, LC, DD, NA, NE

L'ÉLABORATION DES LISTES ROUGES RÉGIONALES

La liste rouge Oiseaux

EXPOSÉ de David LALOI

La liste rouge Chiroptères

EXPOSÉ de Jean-François JULIEN

La liste rouge Flore vasculaire

EXPOSÉ de Sébastien FILOCHE

Les listes rouges **ne sont pas de même nature que les listes précédentes** qui conduisaient réglementairement à un schéma (TVB), un zonage (ZNIEFF) ou une protection (Espèces protégées, SCAP).

Elles peuvent cependant **aider** dans le cadre d'élaboration de Plans d'actions, de listes d'espèces protégées, etc.

C'est ainsi que les listes rouges d'espèces végétales devraient permettre un cadre d'élaboration plus homogène des listes d'espèces protégées et que la révision des listes nationale et régionales se basera notamment sur ces listes (demande du CNPN).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Remerciements chaleureux pour leur aide à :

Caroline VENDRYES (DRIEE)

Nicole GAILLOT-BONNARD (DRIEE)

Vincent HULIN (Région IDF)

Jean-Philippe SIBLET (MNHN)